

Commune de **Dison**

Réf. 2017/147



Wallonie

URBANISME**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Mohamed Dakir demeurant à 4820 Dison, rue d'Andrimont 94/96.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, rue d'Andrimont n°94/96 et cadastré division 1 section A n°602 B 6.

Le projet consiste en la régularisation d'une annexe et de l'exhaussement de la toiture principale, le recouvrement d'un pignon et l'amélioration des deux logements existants et présente les caractéristiques suivantes : *Le projet consiste en la régularisation d'une annexe et de l'exhaussement de la toiture principale, le recouvrement d'un pignon et l'amélioration des deux logements existants et présente les caractéristiques suivantes : la transformation de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.*

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/06/2018 au 18/06/2018 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be